

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME
DÉLIBÉRATION
du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de JUILLET 2024
SEANCE du JEUDI 11 JUILLET 2024

FINANCES, MOYENS GENERAUX, ROUTES ET NUMERIQUE
Divers Finances

Approbation du Compte Financier Unique 2023

N° 3.19

Séance présidée par Monsieur Lionel CHAUVIN
Président du Conseil départemental

Etaient présent(e)s :

M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Lionel CHAUVIN, M. Jean-Paul CUZIN, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Jérôme GAUMET, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX.

Absent(e)s ou
excusé(e)s :

M. Damien BALDY, Mme Valérie BERNARD, M. Grégory BONNET, Mme Hélène BOUDON, Mme Dominique BRIAT, Mme Aude BURIAS, M. Gérald COURTADON, Mme Elisabeth CROZET, M. Antoine DESFORGES, M. Eric DUBOURGNOUX, Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE LE GARS, M. Jacky GRAND, Mme Sylvie LEGER, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gilles PÉTEL, Mme Catherine PHAM, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Karim SRIKAH, M. Rémi VEYSSIERE, M. Cédric DAUDUIT (pouvoir donné à M. Fabien BESSEYRE), M. Joël-Michel DERRÉ (pouvoir donné à Mme Valérie PASSARIEU), M. Sébastien GALPIER (pouvoir donné à Mme Sylviane KHEMISTI), M. Eric GOLD (pouvoir donné à Mme Alexandra VIRLOGEUX), Mme Jocelyne LELONG (pouvoir donné à M. Olivier CHAMBON), M. Serge PICHOT (pouvoir donné à Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE), M. Pierre RIOL (pouvoir donné à M. Michel SAUVADE).

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu le Code général des collectivités locales et plus particulièrement ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,

Vu la délibération n° 3.26 du Conseil départemental du 18 février 2020 approuvant la convention entre le Département du Puy-de-Dôme et l'Etat concernant le Compte Financier Unique, et adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M52,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à la comptabilité des départements,

Vu la délibération n° 3.49 du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2020 approuvant l'apurement du compte 1069 au budget principal en lien avec l'application de l'instruction M57 au 1^{er} janvier 2021,

Vu le tableau de correction du résultat d'investissement du Compte Financier Unique signé par le responsable de la paierie départementale du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'apurement du compte 1069 transféré au c/1068 en 2021 en application de la délibération n° 3.49 du 1^{er} décembre 2020,

Vu la délibération n°3.29 du Conseil départemental du 11 juillet 2024 présentant le bilan des cessions réalisées au cours de l'année 2023,

Vu la délibération n° 3.29 du Conseil départemental du 11 juillet 2024 présentant le bilan des acquisitions foncières réalisées au cours de l'année 2023,

Considérant l'arrêté des comptes du Département du Puy-de-Dôme pour l'année 2022 (budget principal et budget annexe du Centre départemental de santé),

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction comptable et budgétaire M57 précise que le vote du Compte Administratif (CA) et du Compte de Gestion (CG) du Payeur départemental ici rassemblés dans un document unique intitulé Compte Financier Unique (CFU) constitue l'arrêté définitif des comptes du Département. Cet arrêté permet de dégager le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Financier Unique dressé au titre de l'exercice 2023 par le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (ordonnateur) et par le Payeur départemental (comptable), tant pour le budget principal que pour le budget annexe du Centre départemental de santé, fait apparaître les résultats 2023 suivants :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Recettes	759 673 251,21 €
Dépenses	714 851 018,57 €
Résultat de l'exercice	44 822 232,94 €
Résultat antérieur reporté	65 523 586,01 €
 Résultat de fonctionnement 2023	 110 345 818,95 €

Section d'investissement

Recettes	144 762 891,48 €
Dépenses	166 761 343,52 €
Résultat de l'exercice	-21 998 452,04 €
Résultat antérieur reporté	-41 136 497,84 €
Résultat d'investissement avant apurement Apurement du 1069	-63 134 949,88 € -1 125 000,00 €
Résultat d'investissement 2023	-64 259 949,88 €
Résultat global de clôture au 31/12/2023	46 085 869,07 €

BUDGET ANNEXE CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Section de fonctionnement

Recettes	905 687,22 €
Dépenses	860 268,07 €
Résultat de l'exercice	45 419,15 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2023	45 419,15 €

Section d'investissement

Recettes	33 539,56 €
Dépenses	25 097,11 €
Résultat de l'exercice	8 442,45 €
Résultat antérieur reporté	-25 355,65 €
Résultat d'investissement 2023	-16 913,20 €
Résultat global de clôture au 31/12/2023	28 505,95 €

Sur proposition du Vice-Président délégué en charge des Finances et des Comptes publics,

Après en avoir délibéré en séance publique,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME**DECIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

Pour 38 : M. Bertrand BARRAUD, Mme Célia BERNARD, M. Fabien BESSEYRE, Mme Colette BETHUNE, Mme Martine BONY, M. Jean-Marc BOYER, Mme Pascale BRUN, M. Olivier CHAMBON, M. Jean-Paul CUZIN, M. Cédric DAUDUIT, M. Joël-Michel DERRÉ, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Sébastien GALPIER, M. Jérôme GAUMET, M. Eric GOLD, Mme Emilie GUÉDOUAH VALLÉE, Mme Sylviane KHEMISTI, Mme Jocelyne LELONG, M. Jean-Pierre LUNOT, M. Fabrice MAGNET, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, Mme Marie-Anne MARCHIS, Mme Corinne MIELVAQUE, Mme Karina MONNET, M. Flavien NEUVY, Mme Valérie PASSARIEU, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD, M. Serge PICHOT, M. Hervé PRONONCE, Mme Valérie PRUNIER, M. Pierre RIOL, M. Cédric ROUGHEOL, M. Michel SAUVADE, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Isabelle VALLEE, Mme Alexandra VIRLOGEUX

Non-participation au vote : M. Lionel CHAUVIN

Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Lionel CHAUVIN, ayant quitté la salle avant le vote du Compte Financier Unique 2023.

- **d'adopter** le compte financier unique 2023, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Transmission au Représentant de l'Etat
N°
le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Jérôme GAUMET

**Par délégation du Président,
Le Vice-Président du Conseil départemental,**



Jérôme GAUMET